

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Representants departementaux Question écrite n° 4963

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le Premier ministre sur l'interet qu'il y aurait a renforcer les moyens dont disposent les delegues departementaux du mediateur. Ceux-ci sont en effet nommes bien souvent parmi des fonctionnaires des prefectures et leurs nouvelles fonctions correspondent a un supplement de travail sans avoir pour corollaire une indemnisation satisfaisante. Dans la mesure ou le souhait du Gouvernement est d'ameliorer le fonctionnement des services du mediateur, il serait souhaitable que ces delegues departementaux beneficient soit d'une decharge de travail, soit d'une indemnite compensatrice. Il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont ses intentions en la matiere.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre partage les preoccupations de l'honorable parlementaire. Il lui indique que le mediateur lui-meme l'a saisi du probleme pose par la question et a fait a cette occasion des propositions tout a fait interessantes pour le developpement d'une institution qui a fait ses preuves. Ces propositions sont actuellement a l'etude, ce qui rend premature le fait d'exprimer des intentions plus precises. Le Premier ministre tient en tout etat de cause a dire combien il est attache a cette fonction essentielle, surtout lorsqu'elle est servie, comme ce fut souvent le cas et comme ce l'est actuellement, par une personnalite qui a de sa mission une conception tres elevee.

#### Données clés

Auteur: M. Masson Jean-Louis

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4963

Rubrique: Mediateur

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3049